


BARRANTAGH

Gestion de Placements

Fonds d'actions canadiennes à petite capitalisation Barrantagh

Rapport semestriel non audité

Période close le 30 juin 2023

BARRANTAGH

Gestion de Placements

Rapport semestriel non audité
Période close le 30 juin 2023

Fonds d'actions canadiennes à petite capitalisation Barrantagh

AVIS RELATIF AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS

Gestion de placements Barrantagh Inc., gestionnaire des Fonds, nomme un auditeur indépendant pour effectuer l'audit des états financiers annuels des Fonds. Conformément aux lois canadiennes sur les valeurs mobilières (Règlement 81-106), si les états financiers intermédiaires n'ont pas été examinés par un auditeur, ils doivent être accompagnés d'un avis en faisant état. Les présents états financiers intermédiaires n'ont pas fait l'objet d'un examen par un auditeur indépendant du Fonds conformément aux normes des Comptables professionnels agréés. L'information financière annuelle auditée en date du 31 décembre 2023 sera présentée dans le prochain rapport sur le Fonds.

FONDS D' ACTIONS CANADIENNES À PETITE CAPITALISATION BARRANTAGH

États de la situation financière

Au 30 juin 2023 (non audité) et au 31 décembre 2022

	2023	2022
Actif		
Actif courant		
Placements (coût : 95 531 291 \$, 91 658 289 \$ en 2022)	96 639 908 \$	98 593 963 \$
Trésorerie	3 716 582	2 237 178
Souscriptions à recevoir	129 620	188 843
Dividendes à recevoir	310 053	250 901
	100 796 163	101 270 885
Passif		
Passif courant		
Rachats à payer	119 151	80 162
Frais de gestion à payer (note 7)	32 569	12 480
Charges à payer	71 212	32 805
	222 932	125 447
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	100 573 231 \$	101 145 438 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série		
Série A	2 789 642	1 324 679
Série F	59 591 028	56 306 894
Série O	38 192 561	43 513 865
Parts en circulation		
Série A	298 489	136 366
Série F	4 723 132	4 316 471
Série O	2 973 521	3 293 851
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part		
Série A	9,35 \$	9,71 \$
Série F	12,62	13,04
Série O	12,84	13,21

Approuvé par :

Wally Kusters (signé)

Administrateur

Marino Scarmozzino (signé)

Administrateur

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

FONDS D' ACTIONS CANADIENNES À PETITE CAPITALISATION BARRANTAGH

États du résultat global

Pour le semestre clos le 30 juin (non audité)

	2023	2022
Revenus		
Gain (perte) net sur les placements		
Dividendes	1 015 233 \$	961 347 \$
Gain (perte) net réalisé sur les placements	2 091 949	2 117 174
Variation de la plus-value (moins-value) latente des placements	(5 827 057)	(12 892 223)
Variation de la plus-value (moins-value) latente sur la trésorerie	(3)	321
Total du gain (perte) net sur les placements	(2 719 878)	(9 813 381)
Autres revenus		
Autres revenus	79 990	27 040
Gain (perte) de change sur la trésorerie	(32)	517
Total des autres revenus	79 958	27 557
Total des revenus	(2 639 920)	(9 785 824)
Charges		
Frais de gestion	328 837	292 559
Droits de garde	4 348	3 910
Frais de tenue de registres	74 402	46 679
Frais d'administration	37 625	39 725
Frais liés au Comité d'examen indépendant	14 409	17 292
Coûts de transactions (note 3)	15 432	43 494
Honoraires d'audit	18 977	18 249
Frais juridiques	25 189	36 211
Total des charges	519 219	498 119
Charges absorbées par le gestionnaire	-	-
Charges nettes	519 219	498 119
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(3 159 139)	(10 283 943)
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série		
Série A	(59 801)	(88 357)
Série F	(1 987 017)	(5 830 269)
Série O	(1 112 321)	(4 365 317)
Nombre moyen pondéré de parts		
Série A	195 684	78 045
Série F	4 545 695	3 941 109
Série O	3 054 735	2 970 151
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part et par série		
Série A	(0,31) \$	(1,13) \$
Série F	(0,44) \$	(1,48) \$
Série O	(0,36) \$	(1,47) \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

FONDS D' ACTIONS CANADIENNES À PETITE CAPITALISATION BARRANTAGH

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour le semestre clos le 30 juin (non audité)

	2023	2022	2023	2022	2023	2022
	Série A		Série F		Série O	
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	1 324 679 \$	636 482 \$	56 306 894 \$	54 641 198 \$	43 513 865 \$	43 542 442 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée aux activités	(59 801)	(88 357)	(1 987 017)	(5 830 269)	(1 112 321)	(4 365 317)
Transactions sur parts rachetables						
Produit de l'émission de parts rachetables	1 628 988	346 602	12 238 052	11 602 300	180 523	2 402 602
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	-	-	-	-	-	-
Rachat de parts rachetables	(104 224)	(44 435)	(6 966 901)	(9 329 780)	(4 389 506)	(3 393 857)
Augmentation (diminution) nette au titre des transactions sur parts rachetables	1 524 764	302 167	5 271 151	2 272 520	(4 208 983)	(991 255)
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	1 464 963	213 810	3 284 134	(3 557 749)	(5 321 304)	(5 356 572)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période	2 789 642	850 292	59 591 028	51 083 449	38 192 561	38 185 870
	2023	2022				
	Total – Fonds					
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	101 145 438 \$	98 820 122 \$				
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée aux activités	(3 159 139)	(10 283 943)				
Transactions sur parts rachetables						
Produit de l'émission de parts rachetables	14 047 563	14 351 504				
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	-	-				
Rachat de parts rachetables	(11 460 631)	(12 768 072)				
Augmentation (diminution) nette au titre des transactions sur parts rachetables	2 586 932	1 583 432				
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(572 207)	(8 700 511)				
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période	100 573 231	90 119 611				
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Transactions sur parts rachetables	Série A		Série F		Série O	
Parts rachetables en circulation à l'ouverture de la période	136 366	58 863	4 316 471	3 788 129	3 293 851	2 980 627
Parts rachetables émises	173 156	33 629	952 748	847 722	13 793	172 970
Parts rachetables émises au réinvestissement	-	-	-	-	-	-
Parts rachetables rachetées	(11 033)	(4 214)	(546 087)	(680 646)	(334 123)	(249 507)
Parts rachetables en circulation à la clôture de la période	298 489	88 278	4 723 132	3 955 205	2 973 521	2 904 090

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

FONDS D' ACTIONS CANADIENNES À PETITE CAPITALISATION BARRANTAG

Tableaux des flux de trésorerie

Pour le semestre clos le 30 juin (non audité)

	2023	2022
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(3 159 139)	(10 283 943)
Ajustements :		
(Gain) perte de change latent sur la trésorerie	3	(321)
(Gain) perte net réalisé sur les placements	(2 091 949)	(2 117 174)
Variation de la (plus-value) moins-value latente des placements	5 827 057	12 892 223
Achats de placements	(8 281 137)	(16 366 199)
Produit de la vente et à l'échéance de placements	6 500 084	14 811 213
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement :		
(Augmentation) diminution du montant à recevoir de courtiers	-	(2 342 023)
(Augmentation) diminution des dividendes à recevoir	(59 152)	(23 685)
Augmentation (diminution) du montant à payer aux courtiers	-	1 006 364
Augmentation (diminution) des frais de gestion à payer	20 089	22 771
Augmentation (diminution) des charges à payer	38 407	(789)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	(1 205 737)	(2 401 563)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit de l'émission de parts rachetables	14 106 786	14 680 672
Charges liées au rachat de parts rachetables	(11 421 642)	(12 645 402)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	2 685 144	2 035 270
Gain (perte) de change latent sur la trésorerie	(3)	321
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie au cours de la période	1 479 407	(366 293)
Trésorerie à l'ouverture de la période	2 237 178	2 104 650
Trésorerie à la clôture de la période	3 716 582	1 738 678
Autres renseignements sur les flux de trésorerie :		
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôt	956 081	937 662

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

FONDS D'ACTIONN CANADIENNES À PETITE CAPITALISATION BARRANTAGH
Inventaire du portefeuille
Au 30 juin 2023 (non audité)

Nombre d'actions		Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)	Pourcentage de l'actif net
Industrie				
19 100	Ag Growth International Inc.	945 188	967 797	
24 145	Boyd Group Services Inc.	4 524 566	6 102 648	
123 593	Brookfield Business Corp.	4 164 730	3 086 117	
66 244	Calian Group Ltd.	3 609 413	4 075 993	
27 534	Cargojet Inc.	3 767 143	2 649 321	
186 770	Corporation Savaria	3 090 084	3 156 413	
		20 101 124	20 038 289	20,0 %
Produits de première nécessité				
108 334	Jamieson Wellness Inc.	3 402 756	3 251 103	
204 386	Neighbourly Pharmacy Inc.	4 717 006	3 270 176	
40 016	Premium Brands Holdings Corp.	3 893 505	4 182 872	
		12 013 267	10 704 151	10,6 %
Énergie				
274 983	ARC Resources Ltd.	2 658 747	4 858 950	
373 360	Enerflex Ltd.	2 963 719	3 367 707	
137 514	Gibson Energy Inc.	3 041 521	2 864 417	
787 650	Tamarack Valley Energy Ltd.	3 136 338	2 528 357	
2 851 370	Tidewater Midstream and Infrastructure Ltd.	3 018 466	2 680 288	
		14 818 791	16 299 719	16,2 %
Immobilier				
205 132	Minto Apartment Real Estate Investment Trust	3 751 195	3 081 083	
733 150	StorageVault Canada Inc.	3 023 800	4 288 928	
		6 774 995	7 370 011	7,3 %
Services collectifs				
106 917	Borex inc.	3 585 718	3 856 496	
263 134	Superior Plus Corp.	3 348 811	2 497 142	
		6 934 529	6 353 638	6,3 %
Matériaux				
392 041	Chemtrade Logistics Income Fund	2 940 728	3 210 816	
		2 940 728	3 210 816	3,2 %
Produits financiers				
118 184	Definity Financial Corp.	3 410 751	4 154 168	
48 290	EQB Inc.	3 107 597	3 380 300	
150 949	Propel Holdings Inc.	1 555 503	1 117 023	
130 534	Trisura Group Ltd.	2 997 830	4 904 162	
		11 071 681	13 555 653	13,5 %
Soins de santé				
95 346	Andlauer Healthcare Group Inc.	3 043 318	4 242 897	
352 239	Dentalcorp Holdings Ltd.	3 714 990	2 585 434	
		6 758 308	6 828 331	6,8 %
Technologies de l'information				
229 311	Dye & Durham Ltd.	6 179 459	4 152 822	
215 801	Softchoice Corp.	4 237 627	3 903 840	
		10 417 086	8 056 662	8,0 %
Consommation discrétionnaire				
69 692	Groupe d'alimentation MTY Inc.	3 827 841	4 222 638	
		3 827 841	4 222 638	4,2 %
		95 658 350	96 639 908	96,1 %
	Coûts de transactions (note 3)	(127 059)		
	Total des placements	95 531 291	96 639 908	96,1 %
	Autres éléments d'actif (de passif) net		3 933 323	3,9 %
	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		100 573 231	100,0 %

FONDS D' ACTIONS CANADIENNES À PETITE CAPITALISATION BARRANTAGH

Notes annexes

Pour la période close le 30 juin 2023 (non audité)

1. Renseignements généraux

Le Fonds d'actions canadiennes à petite capitalisation Barrantagh (le « Fonds ») est une fiducie de fonds commun de placement créée en vertu des lois de l'Ontario aux termes d'une convention de fiducie datée du 15 avril 2019. Le Fonds est entré en activité le 15 avril 2019. L'objectif de placement du Fonds est de surpasser l'indice des actions canadiennes à petite capitalisation S&P/TSX au cours des cycles de marché. Le Fonds investit principalement dans des actions ordinaires de sociétés à petite capitalisation sur le marché canadien.

L'adresse du siège social du Fonds est le 100 Yonge Street, Suite 1700, Toronto (Ontario), Canada M5C 2W1.

Gestion de placements Barrantagh Inc. (le « gestionnaire ») fournit des services de conseil en placement et assure la prestation de tous les services généraux de gestion et d'administration quotidiens requis par le Fonds. En tant que conseiller en valeurs du Fonds, le gestionnaire s'occupe de la gestion du portefeuille de placements du Fonds. RBC Services aux investisseurs et de trésorerie est le dépositaire, le fiduciaire et l'administrateur du Fonds.

Les états financiers intermédiaires ont été approuvés par le conseil d'administration du gestionnaire le 16 août 2023.

2. Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (IFRS), notamment la Norme comptable internationale (IAS) 34 *Information financière intermédiaire*. Ils ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation des actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN).

3. Principales méthodes comptables

Instruments financiers

Les instruments financiers du Fonds comprennent les placements, la trésorerie, les souscriptions à recevoir, les dividendes à recevoir, les frais de gestion à payer et les charges à payer. Le Fonds comptabilise initialement les instruments financiers à la juste valeur majorée des coûts de transactions. Selon le modèle économique du Fonds, les actifs et passifs financiers sont gérés dans l'objectif de réaliser des flux de trésorerie au moyen de la vente d'actifs. Les décisions de placement, ainsi que les gains et les pertes, sont fonction de la juste valeur. Le modèle économique concorde avec un classement et une évaluation à la JVRN. Les placements et les dérivés, le cas échéant, sont classés et évalués à la JVRN, conformément à IFRS 9 *Instruments financiers* (IFRS 9).

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds est évalué au prix de rachat, qui correspond approximativement à la juste valeur. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti.

Le Fonds opère compensation des actifs et passifs financiers lorsqu'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Évaluation des placements

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les titres négociables cotés) est fondée sur le prix coté sur un marché à la date de présentation de l'information financière. Le Fonds utilise le cours de clôture pour les actifs et les passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des circonstances en cause.

La juste valeur des placements est déterminée comme suit :

- a) Les titres inscrits à la cote d'une bourse reconnue sont évalués selon leur cours de clôture à la date d'évaluation.
- b) Les titres non inscrits à la cote d'une bourse reconnue sont plutôt évalués selon le cours publié et couramment utilisé ou selon un prix que le gestionnaire du Fonds concerné estime correspondre à la juste valeur.

FONDS D' ACTIONS CANADIENNES À PETITE CAPITALISATION BARRANTAGH

Notes annexes

Pour la période close le 30 juin 2023 (non audité)

- c) Les placements à court terme sont, quant à eux, évalués au coût amorti, qui est similaire à la juste valeur, en raison de l'échéance à court terme de ces placements.
- d) Enfin, les parts de fonds communs de placement sont évaluées selon la valeur liquidative par part à la date d'évaluation du fonds concerné.

Transactions sur titres, comptabilisation des revenus et coûts de transactions

Les transactions sur titres sont comptabilisées à la date de transaction, c'est-à-dire la date à laquelle le Fonds s'engage à acheter ou vendre le placement. Les dividendes sont constatés à la date ex-dividende. Les gains et les pertes réalisés sur les transactions de placement sont calculés sur la base du coût moyen. Les gains et les pertes latents correspondent à la différence entre la juste valeur et le coût moyen. Les distributions provenant des fiducies de revenu sont comptabilisées en fonction de la nature des composantes sous-jacentes, à savoir les revenus de dividendes, les revenus d'intérêts, les gains en capital et le remboursement de capital, en appliquant les classifications publiées par la fiducie pour l'exercice précédent étant donné que celles de l'exercice considéré ne sont disponibles qu'à l'exercice suivant.

Lorsqu'ils sont engagés, les coûts de transactions sont comptabilisés en tant que coût des placements achetés ou en tant que diminution des produits reçus à la vente d'un placement. Ces coûts sont immédiatement passés en charges à l'état du résultat global.

Montants à recevoir pour les placements vendus et montants à payer pour les placements achetés

Les montants à recevoir pour les placements vendus et les montants à payer pour les placements achetés représentent les transactions de placement dont le règlement ou la livraison n'a pas encore eu lieu à la date de clôture de l'état de la situation financière.

Ces montants sont initialement comptabilisés à la juste valeur, puis au coût amorti, qui avoisine la juste valeur.

Trésorerie

La trésorerie comprend les fonds en caisse, les dépôts à vue auprès de banques à charte canadiennes et les découverts bancaires, qui, le cas échéant, sont comptabilisés en tant que passif courant dans l'état de la situation financière.

Autres actifs et passifs

Les dividendes à recevoir et les souscriptions à recevoir sont classés et évalués au coût amorti, tandis que les frais de gestion à payer et les charges à payer sont classés comme autres passifs et sont comptabilisés au coût amorti. Les autres actifs et passifs ont une échéance à court terme; leur coût amorti se rapproche donc de leur juste valeur.

Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Conformément à IAS 32 *Instruments financiers : Présentation* (IAS 32) les parts rachetables du Fonds, considérées comme des instruments remboursables au gré du porteur, sont classées comme passifs financiers. Toutefois, elles peuvent être présentées comme des instruments de capitaux propres si certaines conditions sont respectées. Selon les IFRS, les parts rachetables qui comportent une obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces instruments contre de la trésorerie ou un autre actif financier sont classées comme des passifs financiers. L'obligation des Fonds à l'égard des parts en circulation comprend une obligation contractuelle de distribuer en trésorerie, au gré du porteur de parts, tout revenu net et tout gain en capital net réalisé. La clause de rachat n'est donc pas la seule obligation contractuelle du Fonds. Par conséquent, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds est classé dans les passifs financiers conformément aux exigences d'IAS 32.

Conversion de devises

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds.

- a) La juste valeur des placements et des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date d'évaluation.
- b) Les achats et les ventes de placements ainsi que les revenus d'intérêts libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de la transaction.
- c) Les gains et les pertes de change provenant de la conversion sont inscrits dans l'état du résultat global. Les gains et les pertes de change se rapportant à la trésorerie sont présentés au poste « Gain (perte) net de change sur la trésorerie » de l'état du résultat global. Les gains et les pertes de change se rapportant aux actifs et aux passifs financiers comptabilisés à la JVRN sont présentés au poste « Variation de la plus-value (moins-value) latente des placements » de l'état du résultat global.

FONDS D' ACTIONS CANADIENNES À PETITE CAPITALISATION BARRANTAGH

Notes annexes

Pour la période close le 30 juin 2023 (non audité)

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée aux activités

Les variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables sont comptabilisées à l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Dans les états du résultat global, l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part et par série, correspond à l'augmentation ou à la diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation pour chaque catégorie de parts.

Évaluation des parts

Une valeur liquidative distincte est calculée chaque date d'évaluation pour chaque série de parts du Fonds. Chaque jour ouvrable du gestionnaire qui est également un jour où la Bourse de Toronto est ouverte constitue une date d'évaluation. La valeur liquidative d'une série de parts donnée est établie en fonction de la valeur de sa quote-part de l'actif et du passif qui est exclusivement imputable à cette série.

Les charges directement attribuables à une série lui sont imputées. Les autres charges, les revenus, ainsi que les gains et les pertes réalisés et latents sont répartis proportionnellement entre les séries en fonction de leur valeur liquidative relative.

Impôt

Le Fonds répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La totalité du revenu net du Fonds aux fins fiscales et une part suffisante des gains en capital nets réalisés au cours d'un exercice doivent être distribués aux porteurs de parts de manière à ce que le Fonds n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds ne comptabilise donc pas d'impôt sur le résultat. Étant donné que le Fonds ne comptabilise pas d'impôt sur le résultat, l'économie d'impôt liée aux pertes en capital et autres qu'en capital n'a pas été reflétée à titre d'actif d'impôt différé dans l'état de la situation financière. Toutefois, les gains en capital nets réalisés non payés ou à payer aux porteurs de parts sont assujettis à l'impôt. Les impôts sur les gains en capital nets réalisés non payés ou à payer aux porteurs de parts peuvent généralement être recouverts en vertu des dispositions de remboursement contenues dans la Loi et dans les lois provinciales d'impôt sur le revenu au moment du rachat.

Au 31 décembre 2022, le Fonds avait accumulé des pertes en capital pouvant être reportées de néant (néant au 31 décembre 2021) et n'avait aucune perte autre qu'en capital. Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment, tandis que les pertes autres qu'en capital peuvent l'être sur 20 ans.

Le Fonds peut être assujetti à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôts s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans l'état du résultat global.

Répartition des produits et des charges

Les gains (pertes) réalisés, la variation de la plus-value (moins-value) latente des placements, les revenus et les charges communs à l'ensemble du Fonds sont répartis tous les jours entre chaque série, en fonction de la quote-part de la valeur liquidative représentée par chacune d'elles.

Estimations comptables et hypothèses

Lorsqu'elle prépare les états financiers conformément aux IFRS, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les jugements et estimations comptables établis par le Fonds aux fins de la préparation des états financiers comprennent l'évaluation de la juste valeur des actifs financiers et le classement des actifs et passifs financiers.

Voir la note 4 pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du Fonds.

Entité d'investissement

Le Fonds a déterminé qu'il constitue une entité d'investissement au sens d'IFRS 10 *États financiers consolidés* (IFRS 10) et de ses modifications, car il satisfait aux critères suivants :

- il a obtenu des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour lui de leur fournir des services de gestion d'investissements;
- il a déclaré à ses investisseurs qu'il a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- il évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

FONDS D' ACTIONS CANADIENNES À PETITE CAPITALISATION BARRANTAGH

Notes annexes

Pour la période close le 30 juin 2023 (non audité)

En tant qu'entité d'investissement, le Fonds n'est pas tenu de consolider ses placements dans des fonds de placement à capital variable non cotés et dans des fonds négociés en bourse, le cas échéant. Il doit plutôt évaluer ces placements à la JVRN.

4. Évaluation à la juste valeur

Le Fonds évalue ses placements à la juste valeur. Ceux-ci sont classés selon une hiérarchie des justes valeurs dont l'ordre prioritaire est fondé sur la transparence des données utilisées par la technique d'évaluation de la juste valeur. La hiérarchie place au niveau le plus haut les cours non ajustés publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

Niveau 1 : Les prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 : Les données autres que les prix cotés qui sont observables pour les actifs ou les passifs, soit directement, soit indirectement, y compris sur des marchés qui ne sont pas considérés comme actifs.

Niveau 3 : Données non observables pour lesquelles il y a peu ou pas d'activité sur le marché. Les données utilisées pour évaluer la juste valeur nécessitent que la direction exerce son jugement, fasse des estimations ou utilise des techniques d'évaluation, et ce, dans une large mesure.

Si des données d'entrée de niveaux différents sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, l'évaluation est classée au niveau le plus bas des données qui est significatif pour l'évaluation de la juste valeur.

Lorsque l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles a un effet significatif sur l'estimation de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3, une fourchette de justes valeurs est présentée dans les états financiers.

Hiérarchie des justes valeurs

Le tableau de la hiérarchie des justes valeurs suivant présente l'information sur les actifs du Fonds qui ont été évalués à la juste valeur :

Au 30 juin 2023

	Niveau 1 (en milliers de dollars)	Niveau 2 (en milliers de dollars)	Niveau 3 (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)
Actions canadiennes	96 639 908	–	–	96 639 908
Total des placements	96 639 908	–	–	96 639 908

Au 31 décembre 2022

	Niveau 1 (en milliers de dollars)	Niveau 2 (en milliers de dollars)	Niveau 3 (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)
Actions canadiennes	98 593 963	–	–	98 593 963
Total des placements	98 593 963	–	–	98 593 963

Les évaluations de la juste valeur présentées ci-dessus sont effectuées régulièrement. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1 et reclassé au niveau 2 ou 3, selon le cas.

Transferts d'instruments financiers entre les niveaux 1 et 2

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux 1 et 2 au cours des périodes closes le 30 juin 2023 et le 31 décembre 2022.

FONDS D' ACTIONS CANADIENNES À PETITE CAPITALISATION BARRANTAGH

Notes annexes

Pour la période close le 30 juin 2023 (non audité)

Évaluation des instruments financiers de niveau 3

Le Fonds ne détenait aucun placement de niveau 3 à l'ouverture ou à la clôture de la période close le 30 juin 2023, ni au cours de celle-ci.

5. Parts rachetables

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts de séries F, O et A. Les parts de série A ont été émises le 30 avril 2021. La série O est offerte aux investisseurs approuvés par le gestionnaire qui ont investi un montant minimal négocié en vertu du prospectus simplifié. Les séries F et O sont offertes par l'intermédiaire de courtiers autorisés.

Les parts rachetables sont émises et rachetées au gré du porteur selon la valeur liquidative par part du Fonds au moment de l'émission ou du rachat. La valeur liquidative par part du Fonds est obtenue en divisant la valeur liquidative totale de chaque série par le nombre total de parts rachetables en circulation de cette série.

Les parts rachetables sont comptabilisées au prix de rachat qui serait à payer au porteur à la date de clôture si ce dernier exerçait son droit d'en demander le rachat. Lorsque des parts sont rachetées au gré du porteur, ce dernier reçoit un montant correspondant à la quote-part de la valeur liquidative, soit la valeur liquidative par part du Fonds. Les transactions pertinentes sont présentées dans l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

Les distributions du Fonds provenant des revenus de placement et des gains en capital réalisés sont automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds à leur valeur liquidative par part à la date de distribution, sauf si un porteur de parts a expressément demandé par écrit de recevoir ses distributions en trésorerie.

6. Gestion des risques financiers

Le Fonds est exposé à divers risques financiers, soit les risques de marché, qui comprennent le risque de prix, le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque de liquidité, le risque de concentration et le risque de crédit.

Le programme de gestion du risque global du Fonds vise à maximiser les rendements en fonction du risque auquel le Fonds est exposé et à réduire l'incidence négative potentielle de la nature imprévisible des marchés financiers sur la performance financière du Fonds.

La conjoncture économique et les conditions du marché, comme les taux d'intérêt, la disponibilité du crédit, les taux d'inflation, l'incertitude économique, les changements dans les lois et la conjoncture politique nationale et internationale peuvent avoir une incidence sur la performance des activités du Fonds. Ces facteurs peuvent influencer les prix des titres et leur volatilité ainsi que la liquidité des placements du Fonds. Une volatilité ou une illiquidité inattendue pourrait nuire à la rentabilité du Fonds ou même engendrer des pertes.

La valeur des placements pourrait changer en raison d'un ou de plusieurs risques liés aux instruments financiers suivants :

Autre risque de prix

Le risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt).

Les placements du Fonds sont exposés aux fluctuations normales du marché et aux risques inhérents aux placements dans les marchés financiers. Le risque maximal attribuable aux instruments financiers détenus par le Fonds correspond à la juste valeur des instruments financiers. Le gestionnaire réduit ce risque par une sélection minutieuse des titres conformément aux limites établies, et le risque de marché est géré au moyen d'une diversification des placements. Le gestionnaire surveille quotidiennement l'ensemble des positions du Fonds et les maintient dans les limites établies.

FONDS D' ACTIONS CANADIENNES À PETITE CAPITALISATION BARRANTAGH

Notes annexes

Pour la période close le 30 juin 2023 (non audité)

L'exposition du Fonds à l'autre risque de prix au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022 est indiquée ci-après.

	30 juin 2023		31 décembre 2022	
	Juste valeur	% de l'actif net	Juste valeur	% de l'actif net
Actions	96 639 908 \$	96,1 %	98 593 963 \$	97,5 %

Si la juste valeur des placements en actions détenus par le Fonds au 30 juin 2023 avait augmenté ou diminué de 5,0 %, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net aurait augmenté ou diminué d'environ 4 831 995 \$ (4 929 698 \$ au 31 décembre 2022).

Risque de taux d'intérêt

La majorité des actifs et des passifs financiers du Fonds ne portent pas intérêt. En conséquence, les fluctuations des taux d'intérêt n'exposent pas le Fonds à un risque important.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'instruments financiers ou d'opérations conclues par le Fonds libellés en monnaies étrangères fluctue en raison de la fluctuation des taux de change. Le Fonds détient des actifs et des passifs, y compris de la trésorerie, qui sont principalement libellés en dollars canadiens. Le risque de change n'était donc pas significatif au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une perte résulte de l'incapacité d'un émetteur ou d'une partie à un instrument financier de respecter ses obligations financières. Toutes les transactions visant des titres cotés sont réglées à la livraison, en faisant appel à des courtiers approuvés. Le risque de crédit lié aux créances connexes est considéré comme minimal. Le paiement d'un achat de titres est effectué au moment de leur réception par le courtier. La transaction échoue si l'une ou l'autre des parties manque à son obligation.

Au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022, l'exposition directe du Fonds au risque de crédit était limitée à la trésorerie et aux créances.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds ne puisse pas disposer de trésorerie suffisante pour remplir ses obligations à leur échéance ou qu'il puisse uniquement les remplir selon des modalités nettement désavantageuses.

Le Fonds est exposé à des rachats en trésorerie quotidiens de parts rachetables. Ces dernières sont rachetables à vue au prix équivalent à la valeur liquidative par part en vigueur.

Le Fonds gère ce risque en investissant la plupart de ses actifs dans des placements qui sont négociés sur des marchés actifs et dont il peut facilement se départir. En outre, le Fonds conserve une position en trésorerie suffisante pour préserver la liquidité. Le gestionnaire surveille la position de liquidité quotidiennement.

L'échéance contractuelle des passifs financiers du Fonds est de moins de trois mois.

FONDS D' ACTIONS CANADIENNES À PETITE CAPITALISATION BARRANTAGH

Notes annexes

Pour la période close le 30 juin 2023 (non audité)

Risque de concentration

Le risque de concentration découle des instruments financiers dont les caractéristiques sont similaires et qui sont touchés de façon semblable par des changements de conjoncture économique ou autres. Le risque de concentration du Fonds est présenté par catégorie d'actif dans l'inventaire du portefeuille.

Secteur d'activité	Pourcentage du total des actions	
	30 juin 2023	31 décembre 2022
Industrie	19,9	17,2
Énergie	16,1	17,7
Produits financiers	13,5	14,3
Produits de première nécessité	10,7	11,3
Technologies de l'information	8,0	5,8
Immobilier	7,4	9,9
Soins de santé	6,8	6,8
Services collectifs	6,3	7,1
Consommation discrétionnaire	4,2	3,9
Matériaux	3,2	3,5
Total	96,1	97,5

Gestion du risque lié au capital

Les parts rachetables émises et en circulation représentent le capital du Fonds. Le Fonds n'est soumis à aucune exigence externe particulière en matière de capital en ce qui concerne la souscription et le rachat de parts, mis à part des exigences de souscription minimale. Le gestionnaire gère le capital du Fonds conformément à ses objectifs de placement.

7. Transactions avec des parties liées

a) Frais de gestion

Le gestionnaire reçoit des frais de gestion annuels pour fournir des services tels que la gestion des placements, la supervision des fournisseurs de services et l'administration générale.

Les frais de gestion des parts de série F sont versés au Fonds à un taux annuel de 1,00 % de la valeur liquidative attribuable aux parts de série F du Fonds, calculée quotidiennement en fonction de la valeur liquidative quotidienne moyenne, et sont payables mensuellement, à terme échu.

Les frais de gestion des parts de série O sont négociés entre chaque porteur de parts et le gestionnaire à un taux annuel maximal de 1,00 % de la valeur liquidative attribuable aux parts de série O du Fonds, calculée quotidiennement en fonction de la valeur liquidative quotidienne moyenne, sont payables mensuellement ou trimestriellement et peuvent être modifiés de temps à autre. Les frais de gestion des parts de série O sont payés directement par le porteur de parts, et non par le Fonds.

Le Fonds paie des frais de gestion (y compris un montant équivalant à la commission de suivi) sur les parts de série A à un taux annuel de 2 % de la valeur liquidative attribuable à ces parts, laquelle est calculée quotidiennement en fonction de la valeur liquidative quotidienne moyenne. Ces frais sont payables mensuellement, à terme échu. Nous pouvons augmenter ces frais, sur présentation d'un avis d'au moins 60 jours aux porteurs de parts de série A.

Les frais de gestion sont assujettis aux taxes applicables, y compris la TPS et la TVH. Le gestionnaire peut absorber une partie des frais de gestion engagés par le Fonds ou y renoncer.

FONDS D' ACTIONS CANADIENNES À PETITE CAPITALISATION BARRANTAGH

Notes annexes

Pour la période close le 30 juin 2023 (non audité)

a) Charges d'exploitation

Le Fonds est responsable du paiement de ses propres charges d'exploitation, qui comprennent les honoraires d'audit et de comptabilité, les droits de garde, les frais de tenue des registres, les frais juridiques, les frais relatifs à la préparation et au dépôt de prospectus (autres que les frais relatifs à la préparation du prospectus initial du Fonds) et les autres charges d'exploitation courantes, ainsi que de la TPS ou de la TVH, le cas échéant, s'appliquant à ces charges.

Il s'occupe aussi du paiement des frais et charges liés au Comité d'examen indépendant (CEI). Les membres du CEI reçoivent une rémunération annuelle de 8 000 \$, et son président est payé 12 000 \$ par année.

b) Aucune part du Fonds n'est détenue par des dirigeants, des administrateurs ou par des personnes ou des entités liées au gestionnaire.